Le centre gauche sénatorial est na-turellement plus divisé que jamais. Dans la réunion qu'il a tenue avant la séance, il s'est bien gardé d'écarter complètement l'amnistie. Il a décidé qu'on voterait l'un des deux amende-ments, celui de M. Labiche ou celui de M. Bozérian, on ne sait pas lequel. Tout se passera au hasard de la fourchette

Aussitôt après l'adoption du procèsverbal, M. Ferry, parlant au nom de ses collègues, MM. Henri Martin et Honoré, faisant partie de la minorité de la Commission, a fait connaître les motifs qui les ont décidés à adopter le projet du gouvernement, puis M. Tribert a fait connaître les sentiments de la majorité de la Commission. L'affaire s'est ensuite violemment engagée. M. s'est ensuite violemment engagée. M Victor Hugo a été plus apocalyptique que jamais; mais M. Jules Simon a parlé à son tour avec une vigueur qui a fait hurler les gauches. M. de Freycinet plus hésitant, plus malheureux que i apparent est en train de lui réponque jamais, est en train de lui répon-dre. Si les votes sont conformes à la physionomie actuelle de l'assemblée, le gouvernement et les gauches seront battues définitivement à plate couture.

#### SENAT

(Service telégraphique particulier)
Séance du 5 juillet 1880
PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY.
AVANT LA SEANCE
Quelques mesures d'ordre ont été prises
autour du Luxembourg, mais l'affluence
des curieux est celle des jours de séances
importantes.

importantes.

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi portant amnistie pour tous les crimes et délits se rattachant aux insurrections de 1870-71, ainsi que pour tous les crimes et délits politiques commis jusqu'au 19 juin 1880.

délits politiques commis jusquates 1880.

M. Feray, au nom de la minorité de la commission, défend le projet d'amnistie. Il a confiance dans le maintien de l'ordre que le retour de quelques centaines d'amnistiés ne saurait pas troubler.

Il coajure le Sérat de faire non un acte de clémence mais un acte de bonne politique, en votant l'amnistie.

M. TRIBERT soutient les conclusions de la commission.

commission. L'orateur invoque la déclaration porté utrefois par MM. Le Royer et Ricard contre amnistie plénière.

L'orateur invoque la déclaration porté autrefois par MM. Le Royer et Ricard centre l'amnistie plénière.

M. VICTOR HUGO

M. VICTOR HUGO

M. VICTOR HUGO ne veut pas rappeler les considérations d'ordre polit'que et moral qu'il a déjà énu mèré.

Il veut seulement dire que le 14 juillet est une fête nationale et universelle.

Votre vote a un rapport avec cette fête.

DISCOURS DE JULES SIMON

M. JULES SIMON obéit à un devoir impérieux en prenant la parole.

Il refuse l'assertion que le vœu populaire demande l'amniste. D'ailleurs il faut quelquesois résister au vœu poulaire, et chercher plutôt à éclairer la nation.

M. Jules Simon dit: « Si vous avez des doctrinès, il ne suffit pas qu'elles cessent d'être populaires pour les changer... Quand on ne peut plus gouverner avec l'opinion, il faut cesser de gouverner. Amnistier les assassins et les incendiaires serait un crime contre la France et contre la République.

Je ne m'y associeral jamais. Je constate que les coupables ne manifestent aucun repentir, et qu'ils conservent leur haine.

Tant que vous serez seuls à prononcer le mot d'oubli, ce mot signifiera défaillance.

L'amnistie ne serait pas l'union, car l'union avec les violents est une utopie. Si vous entrez dans la voie des cencessions on exigera bientôt des concessions nouvelles et si vous refusez, vous retrouverez les mêmes haines, et vous perdrez vos alliés d'un jour.

M. JULES SIMON rappelle que M. Thiers a refait la France dans les finances dans l'armée, dans la magistrature.

« Votre tâche était de la refaire dans les esprits. Qu'avez-vous fait? Rien. Votre unique préoccupation est la crainte que les élections soient faites sur la question de l'amniste. >

M. Jules Simon dit que les élections do.

l'amnistie. »

M. Jules Simon dit que les élections do,vent être faites sur le choix entre la politivent etre laites sur le choix entre la politi-que de violence et la politique de liberté; entre la politique sans courage, sans opinion, et la politique qui veut la liberté de conscience, qui respeta l'indéanate. de conscience, qui respecte l'indépendance de la religion et de la justice, et qui ne traite pas les fonctionnaires comme des

parias. On ne peut faire oublier des souvenirs de violences toujours opposés à la Républi-que qu'à force de modération et de sa-

Or, pour relever les esprits, il faut avoir du courage non pas seulement dans la rue mais dans le parlement et dans le cabinet surtout contre cette espèce d'émeute qui ne se fait pes avec des fusils mais avec des

plaudi par la droite et le centre gauche DISCOURS DE M. DE FREYCINET M. DE FFEYCINET. président du conseil des ministres, monte à la tribune. Le président du conseil dit que le dis-cours de M. J. Simon est un véritable acte

accusation. Le Gouvernement n'a pas changé d'opi-

nion.

Il a toujours pensé qu'il était nécessaire que l'amnistie se fit avant les élections.

Un courant impétueux s'est formé en faveur de l'amnistie.

M.de Freychiet continue en disant: «Nous devons gouverner avec la majorité de Day

M.de Freycinet continue en disant: «Nous devons gouverner avec la majorité du Parlement. Il est des hommes d'Etat qui veulent gouverner avec leurs adversaires; nous nous préférons gouverner avec nos amis. » Nous faisons l'amnistie dans l'intérêt

nous préférons gouverner avec nos amis-» Nous faisons l'amnistie dans l'intérêt du Pays et de la République et non dans l'intérêt des amnisties. » Il serait dangereux de lutter contre le suffrage universel. « Si l'amnistie est rejetée, le gouverne-ment, qui l'a appuyée, n'aura plus d'auto-rité morale et se trouvera impuissant devant l'agitation qui ne pourra manquer de se produire.

produire.

» Il est nécessaire de supprimer les cau-ses de division dans le parti républicain. Il faut aussi empêcher les partis extrêmes d'exploiter l'amnistic pour égarer les mas-

C'est une question d'opportunité et non \* Si l'amnistie est rejetée la situation faite au cabinet sera des plus difficiles \* Le ministre conjure le Sénat de sacrifier son opinion afin d'établir l'accord avec la Chambre.

Chambre.

M. DE FREVCINET termine en disant:

M. DE FREVINET termine en disant:

M. DE FREVCINET termine en disant:

M. DE FREVCINET termine en disant:

M. DE FREVINET termine termine termine termine termine en disant:

M. DE FREVINET termine t

M. J. Simon proteste de toutes ses forces contre cette allusion de M. de Freycinet. Le Sénat discute différents amendements

LE VOTE

Paris, 3 juillet 9 b. s.

Le contre-projet présente par M. Labiche et auquel le Gouvernement s'était rallié est repoussé par 145 voix contre 133.

L'amendement de M. Bozérian accordant l'amuistie à tous les condamnés de la Commission à l'exception des incendiaires et des assassins est adopté par 140 voix contre 128. LE VOTE

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service telégraphique particulier
Séance du 5 juillet
Présidence de M. GAMBETTA
La séance est ouverte à 2 heures.
VALIDATION D'ELECTION

VALIDATION D'ELECTION
L'élection de Mgr Freppel est valitée.
LES DEMISSIONS DES MAGISTRATS
A l'occasion du budget de la justice. M.
de Soland blâme le système empleyé pour
épurer la magistrature. Il demande quel-les instructions ont été données aux magistrats pour qu'ils brisent ainsi leur carrière.

lière.

Il dit que l'opinion publique blâme les révocations et entouré d'estimeles magistrats démissionnaires, qui ont sauve l'honneur de la magistrature (Applaudissements à droite.)

A droite.)

M. Martin-Fruiller, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, dit qu'il ne comprend pas qu'on accepte des fonctions d'un gouvernement dont on est l'ennemi. C'est un manque de loyauté, un acte de félonie.

M. de Soland prend acte des doctrines salarities du sous-secrétaire d'Elat.

autoritaires du sous-secrétaire d'Etat. Il dit qu'avec ce programme, il n'y a plus de justice en France, ni de sécurité possible.

Un vif incident s'élève.

M. FLOQUET attaque les commissions mixtes de 1852.

mixtes de 1852.

M. DE CASSAGNAC rappelle les transportations sans jugements à la suite des journées de juin 1849.

« Vous nous reprochez, dit-il, les commissions mixtes, mais ce que vous nous préparez ne sera pas mixte, mais complet. s Il ajoute que la République, qui était d'abord libérale, ensuite athénienne, devient maintenant jacobine.

M. MADIER DE MONTJAU déclare qu'il demandera la suppression de l'inamovibilité.

M. MADIER DE MONTIAU declare qu'il demandera la suppression de l'inamovibilité de la magistrature. Il proteste contre l'assimilation faite entre les commissions mixtes et les transportations de juin 1849.

Les chapitres 1 à 8 du budget du projet sont adonés. sont adoptés. La Chambre adopte les budgets de la Justice et des Beaux-Arts.

La séance est levée.

### ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

L'Echo du Nord et le Petit Nord s'abstiennent de reproduire les pièces justificatives que nous avons données au sujet de l'en-trevue de M. le Mairs de Rouhaix par intérim avec le Père Gardien et le Père vicaire des Récollets. Ce sera sans doute pour demain.

Aujourd'hui a eu lieu à la Mairie la distribution des prix du grand concours in-ternational de tir offert par le Cercle des Carabiniers roubaisiens. Voici la iiste des lauréats:

Distance: 200 mètres, prix d'honneur, deux séries de cinq balles au plus haut point dans

séries de cinq balles au plus haut point dans une série.

ter prix, une lorgnette, offerte par M. le préfet du Nord, à M. L. Spriet, de Roubaix, 28 points, — 2. Une médaille en vermeil, offerte par M. Harinckouck, président des carabiniers a M. Buissne, de Roubaix, 27. — Une médaille en vermeil, offerte par M. C. Co donnier flis vice-président des carabiniers, à M. H. Leverd, de Hesdin, 27. — 4. Une médaille en argent, à MM. G. Wattinne, de Roubaix, 26. — 5 id. Marchal, de Bossières, 26. — 6 id. Félix Raiken, Courtrai, 25. — 7. Une médaille en bronze, Ed. Scamps, Roubaix, 25. — 8 id. De Schepper, Saint-Nicolas, 24 — 9 id. Lion Léonard, Tournai, 24 — 10 id. Gustave Vouzelle, Roubaix, 24. — 11 de. E. Delrue, Tournai, 24 — 12 id. Piquet, Douai, 24. » Les larmes jaillirent des yeux de may.

» Ce n'est pas tout, nous avons trouvé dans la bolie du journal la preuve écrite des sentiments que l'exécution des basses œuvres de la République inspire aux gens du peuple.

» Un jour ou l'autre, M. le préfet aura sons les yeux et probablement devant le tribunal lui-même, la note signée à laquelle nous venons de faire allusion.

« C'est donc au sein du peuple que se conservent encore les sentiments d'honnéteté et de probité. »

nai, 24—40 id. Gustave Vourelle, Roubaix, 24.—41 id. E. Delrue, Tourna, 24—42 id. Piquet, Douai, 24.
Gible à volonté. — Aux points, distance: 200 mètres. — Maximum, 30 points, distance: 200 mètres de la ville, v. 400 f. Th. Grimonprez, et G. Vouzelle, id. 30 — H. Buisinc, Roubaix, et P. Desmarets, Bruxelles, 29—5 10 couverts aux armes de la ville, v. 400 f. H. Levert, Hesdin, A. Wibaux, Roubaix et Isbecque, Tournai, 29—9 3 id. 120 fr. J. Philippe, Roubaix et Desmet, Tournai, 29—12 i id. 40 f. Lamotte, Condé, 29—13 3 id. 120 f. Lemaire-Papon, Roubaix et J. Léonard, Tournai, 28—16 i id. 40 f. Gustave Wattinne, Roubaix, et Coutte, Saint-Quentin, 28—17 2 id. 80 f. Marchal, Bossières et E. Nison, Roubaix, 28—19 2 id. 80 f. Bailly, Lille, et Vince, Tournai, 29—21 id. 40 f. Poliure, Tournai, 28—22 id. 80 f. Lemoinier, Lille, et Deourne, Tournai, 28—22 id. 80 f. Guffroy, Lille, et Deourne, Tournai, 28—24 2 id. 80 f. Wattelle, Douai, 28—28 5 id. 25 f. Pirnay, Roubaix, 27—29 5 id. 25 f. F. Rai-ken, Courtrai, 27—38 id. 40 f. Piquet, Douai, 18 mediaile en brouze, Del-rue, Tournai, 27—38 id. 40 f. Piquet, Douai et Vandembranden, Bruxelles, 27—34 id. 20 f. A. Valcke, Bruxelles, 27—38 id. 1d. C. Gordonnier

Guffroy, Doual. 27 — 33 4 td. 20 f. A. Valcke, Bruxelles, 27 — 36 1 médaille en bronze, Del-rue, Tournai, 27 — 36 1 médaille en bronze, Del-rue, Tournai, 27 — 37 1 id. V. Lefranc. Tournai, 26 — 38 1 id. L. Lion, Tournai, 27 — 18 id. C. Cordomier Sis, Roubaix, 20 — 18 id. C. Cordomier Sis, Roubaix, 20 — 18 id. L. Lion, 18 id. Lion, 1

# LES JESUITES DE LILLE

La requête suivante a été présentée à M. le Président du Tribunal civil de Lille. A Monsieur le Président du Tribunal civil de Lille, chevalier de la Légion-d'Honneur. Mon-sieur le Président, le sieur Eugèue Marquigny, prêtre de la Compagnie de Jesus, domicilié à l'endiguement de l'Escaut, l'amélioration

i Lille, rue Négrier, 22, ayant pour avoué Me Paquet, a l'homeur de vous exposer que le trepte join mit huit cent quatre-vingt, vers six heures du matio, il a été expuisé violemment de son domicile, rue Négrier, à Lille, par le commissaire central de police, en exécution d'un arrêté pris par M. Paul Cambon, disant agir comme prétet du Nord, ledit arrêté en date du 30 juin 1880; que les portes de son domicile out de enfoncées et qu'il a été arraché de sa chambre par la force; qu'il a cependant les méres droits que tout autre citoyen français; qu'iscune loi ne lui interdit de vivre avec les autres prêtres de la Compagnie de Jésus qui habitent également la maison rue Négrier; que les lois invoquées contre lui ne sont pas applicables insont abrogées, et en tous cas ne conférent pas au préfet et à ses agents aucun froit d'accemplir les faits dont l'exposant a été victime, ces faits constituant d'ailleurs le crime d'atentat à la liberté individuelle prévu par l'article 13 du Code penai et le délit de violation de domicile prévu par l'article 13 du Code penai et le délit de violation de domicile prévu par l'article 13 du mannière la plus formelle, l'autorité administrative avait le évoir de respecter sa propriété et al lore fut que le respecter sa propriété et al level que leur violation a pur ausser qu'aux termes de l'article 3 du Code d'instruction criminelle, l'autorité administration du préjudice que leur violation a pu dauser; qu'aux termes de l'article 3 du Code d'instruction criminelle, l'action civile pour réparation de dommages, causés par un crime ou delit peut être exercée séparement de l'action publique; que l'exposanc causés par un crime ou delit peut être exercée séparement de l'action publique, que l'exposanc causé pre un crime ou delit peut être exercée séparement de l'action publique, que l'exposanc causé pre un crime ou delit deux mille frances; qu'il y aurgénée à ce qu'il obtenne la reposanc ou du demande l'autoriser à assigner à bert délai vec dispensé de concellation Monsieur Paul Cambon, prétet d de la traversée de la Sambre à Maubeu-ge, l'établissement d'un service d'aver-tisseurs et les conférences avec la Belgique. Il a insisté vivement sur la nécessité de

Il a insisté vivement sur la necessité de couper court aux inondations périodiques qui sont si préjudiciables à l'agriculture, et sur la question des chemages si importante pour la navigatipn.

Après une discussion à laquelle ent pris part MM. Plichon et de Boutevill's, le ministre a promis son concours pour une solution prompte de toutes ces questions.

tions.

Avantde quitter le Ministre, MM.Cambon,
Guillemin et Fournier, l'ent entretenu de
la ligne de Maubeuge à Fourmies et ont
insisté pour que les intérêts de Cousoire ne
fussent pas sacrifiés.

M. Bondy n'a pas été révoqué, comme nons l'avions dit. Le Progrès du Nord assure qu'il est enveyé à Douaires (Eure), où il remplace M. Richard, nommé à Loos.

Les examens des candidats aux Ecoles d'Arts et Métiers auront lieu à la Préfecture du Nord, rue Beauharnais, à Lille, le lundi 19 juillet à 9 heures du matin.

Dans son numéro d'avant-hier, le Petit Nord donne enfin à ses lecteurs la clef de ce qu'il nomme « l'innocent rébus » pla-cardé au lendemain de la Fête-Dieu, sur les ce qu'il nomme « l'innocent rébus » placardé au lendemain de la Fète-Dieu, sur les
murs de Lille et des villes environnantes.
Cette affiche représentait un pendu avec
l'inscription avait été considérée par beaucoup de personnes comme un outrage à la
religion catholique, et par conséquent, lacérée en beaucoup d'endroits. Le Petit Nord
annonce qu'il a intenté à ce sujet, une action en dommages-intérêts aux diverses
personnes qui ont déchiré ces dessins.
Cette nouvelle n'est pas exacte. Nous pouvons affirmer que l'une au moins des personnes désignées par lui n'a reçu à ce jour
aucune assignation, et cela nous permet de
croire qu'il en est de même pour les autres.
Nous serions charmés du reste de voir le
Petit Nord entrer dans cette voie. Car s'il y
avait dans le fait dont il s'agit quelque
chose de répréhensible, ce ne serait pas
l'action de faire disparaître d'un mur la
trace d'un délit prévu par l'article fer de la
loi du 25 mars 1822.
C'est le Petit Nord qui aurait à se justifier, et il nous paraît qu'il ne pourraît le
faire en allégaant sa bonné foi; car pourquoi a-t-il attendu un mois pour expliquer
que cette affiche n'est, selon expression,
qu'un innocent rébus.
Nous savons, au reste, que si le Petit
Nord veut intenter des actions en dommages-intérêts, on l'attend de pied ferme.
(Vraic France).

M. le Président a répondu par l'ordon-

ante suivante:

Permis d'assignera à trois jours francs aux fins de la requête pour l'audience de vendredi neuf juillet courant. Lille, le trois juillet 1889. Le président, (signé) Félix Le Roy.

L'assignation sera délivrée lundi et vendredi, l'affaire se plaidera devant le tribunal civil.

Le repentir du serrurier. — Sous ce titre, nous lisons dans la Vraie France: c Parmi les exécuteurs des décrets, il en est qu'il faut plaindre. De ce nombre est le serrorier A. Lemay (4, rue du Marché-aux-Bètes), qui a été requis pour crocheter la serrure et enfoncer la porte des Pères Jésuites.

Jésuites.

Depuis quatre jours, cet honnête ouvrier, auquel on ne peut reprocher que de n'avoir pas connu le devoir de la résistance, se lamente hautement sur la triste besogne qu'on lui a commandée, à quelques pas du Quartier-Général, où se trouvait M. Cambon, cet homme du peuple ne s'est cru libre d'envoyer promener les agents du préfet.

fet.

"Maintenant il rougit de ce qu'il a fait.
Dans la soirée de vendredi, M. Lemay s'est approché du Père Marquigny en pleine rue et devant plusieurs témeins. Il lui a dit:

Je regrette, mon Révérend Père, ce que

» Je regrette, mon Révérend Père, ce que » j'ai fait mercredi. On m'a effrayé et le » temps me manquait pour réflechir. Si » l'on m'avait averit la veille, je n'aurais » jamais consenti. Pardonnez-moi et réha-» bilitez-moi devant le public. » Le Père lui a tendu immédiatement ia maln « vous » pouvez, mon ami, dire à tout le monde » qu'un Jésuite vous a serré la main, en » signe de pardon. » » Les larmes jaillirent des yeux de Le-may.

M. Lévèque, instituteur-adjoint à Wattre-los, est nommé en la même qualité à Lille, école de la rue de Juliers, en remplacement de M. Boutillier, démissionnaire. M. Lesne, instituteur-adjoint à Lille rue des Stations, est nommé instituteur public à Briastre.

Les tramways de Lille à Roubaix.—
Dans sa séance de vendredi soir, le Conseil municipal a donné son autorisation en ce qui concerne le territoire de Lille, aux essais de traction à vapeur sur la ligne de Lille à Roubaix, déjà autorisés par MM. les ingénieurs des ponts et chaussées.
L'inauguration officielle de la ligne aura lieu probablement jeudi prochain; l'ouverture de l'exploitation peur le public suivra de très près.
L'inauguration de cette ligne a une importance exceptionnelle, car il ne s'agit

portance exceptionnelle, car il ne s'agit plus ici d'un simple tramway urbain, mais d'une véritable ligne de chemin de fer sur

Le chemia de fer sur route, nous l'avons

démontré les premiers et notre opinion fait son chemin, doit dans la plupart des cas remplacer les chemins de fer d'intérêt local à travers la campagne. Aussi l'essai d'ex-ploitation entre Lille et Roubaix aura-t-il le plus grand intérêt.

le plus grand intérêt.

L'Officiel du 3 juillet annonce la nomination de M.Victor Honoré, comme substitut à Hazebrouck, en remplacement de M. Caron de Fromentel, démissionnaire. Fils de M.Edmond Honoré, l'un des membres les plus octifs du Comité électoral conservateur de Douai pendant la période du 16 Mai, M. Victor Honoré a fait lui-même et consciencieusement ce qui dépendait de lui, pour défendre le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon et s'opposer à l'avènement au pouvoir des gens qui viennent de l'appeler au parquet d'Hazebrouck. Cette nomination, faite par M.Cazot, a donc lieu de nous surprendre. Mais il nous surprendrait encore davantage que M. Victor Honoré acceptàt dans les circonstances présentes le poste que lui assigne l'Officiel.

M. le préfet du Nord a présenté hier

teté et de probité. »

La grève des ouvriers en fer. — On nous apprend que le lendemain de leur entrevue avec les membres de la chambre syndicale métallurgique, les euvriers qui avaient, en se retirant, de mandé à réfléchir, ont écrit aux patrons une lettre faisant connaîtra leurs dernières conditions. La réponse des patrons a été communiquée verbalement à M. le Maire de Lille, dans un entretien que ce dernier avait proposé. Il résulte de cette réponse que les patrons maintiennent, de leur côté, les propositions dernières faites par eux lors de la conférence de mardi dernier, rue Joséphine.

M. le maire de Lille a fait appeler les délégués des ouvriers dans son cabinet et a fait connaître ces dernières décisions des patrons. Tout espoir de conciliation n'est point perdu. Le calme le plus complet règne dans la cité.

Au 30 juin 1880, les recettes de l'octroi de La grève des ouvriers en fer. -

Au 30 juin 1880, les recettes de l'octroi de Lille pendant les six premiers mois de l'année accusent un surplus de 138,420 fr. Ces chiffres sont toujours sans précédents comme augmentation des recettes.

Nous avons dit, d'après un de nos con-frères de Lille, qu'un détachement de 20 hommes de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lille avait obtenu au concours de Saint-Quentin le 3° prix en 2° division. La nouvelle est inexacte. Les sapeurs-pompiers de Lille n'ont pas pris part au concours de St-Quentin.

La Compagnie du Nord organise, pour dimanche prochain, 11 juillet, un train de plaisir à Boulogne.

M. Bondy, directeur de la colonie agricole de St-Bernard, à Loos, est nommé à Douaires (Eure). Il est remplacé par M. Richard, venant de Douaires.

Dans sa séance d'hier, le Conseil muni-cipal de Lille a voté un supplément de 8,000 fr. pour la célébration de la Fête du 14 juillet.

Le Concours de tir organisé par la Société les Carabiniers lillois, a donné les résultats suivants:
Prix de séries, M. Cabre, carabinier de

Lille.

Médailles de Société. — Société la plus nombreuse: Société Saint-Joseph, à Tourcoing. — Société la plus éloignée: Société les Carabiniers de Lille.

Cible aux points. — Les trois premiers prix ont été remportés par MM. Hel, carabinier; Bailly, carabinier lillois; Leverd, à Hesdin.

Cible d'honneur. — Les trois premiers prix sont échus à MM. Burgraeve, à Lille; Bailly, carabinier lillois; Lamotte, à Condé.

Cible aux bas nombre: MM. Ferry, carabi-

Conde.

Cible aux bas nombre: MM. Ferry, carabiner lillois; Lefebure Charles à La Bassée, out remporté febvre Charles, a L les trois premiers prix.

La Société générale d'Assurances, dent les actions nouvelles sont offertes au public, a déjà pris rang parmi nos meilleures Compagnies françaises. Elle compte d'importantes agences en France et à l'Etranger, et elle possède un portefeuille déjà considérable. Un des éléments de succès de cette affaire, c'est que la Compagnie ne borne pas ses opérations à l'assurance incendie. Elle assure encore contre l'explosion de la foudre, du gaz et des appareits à vapeur; elle couvre les risques de chômage et agit à titre de réassureur. Ces conditions augmentent dans de larges proportions le chiffre des primes qu'elle est appelée à encaisser, sans aucun acroissement de ses frais généraux. La Compagnie trouve dans l'étendue de ses opérations les éléments d'une prospérité financière de premier ordre.

A Rouhaix, Tourcoing et Armentières, se La Société générale d'Assurances

dre.

A Roubaix, Tourcoing et Armentières, se sont les succursales du Crédit du Nord qui ont ouvert leurs guichets au public.

Comice agricole de Lille. — Dans sa der-nière séance, le Comice a fixé au 12 sep-tembre prochain sa séance soleanelle de la distribution des prix et récompenses. Il a décidé, en outre, que les concours ouverts par son programme, auraient lieu

M. le préfet du Nord a présenté hier matin au ministre des travaux publics la commission descanaux du Conseil général, présidée par M. de Bouteville. MM. les sénateurs et députés du Nord, Fournier, Corne, Plichon, Wallon, des Ro-tours, Mention, Giroud, Girard, Guille-min, Trystram, Scrépel, Massiet du Biest, Cirier et Brame, s'étaient joints à la com-mission. ouverts par son programme, attraent fleu
comme suit:

1º Concours d'animaux reproducteurs.

Le mercredi i « septembre, à 10 heures du
matin dans une des allées de l'Esplanade.

2º Concours d'instruments et machines
agricoles. — Le même jour, i « septembre,
à 10 heures du matin, également sur l'Esplanade, dans l'allée dite de ma Campagne.

3º Concours de labouràge. — Le 1 « septembre, à 9 heures du matin, sur une pièce
de terre qui sera ultérieurement désignée.

Les personnes qui désignalent prendr

part à ces concours, sont priées d'adresser leur déclaration avant le 25 août, à M. de Norguet, secrétaire-général, rue de Jemnapes, 61, ou chez M. Tancrez, rue de la Préfecture, 13.

Préfecture, 13.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier, vers deux heures de l'appès-midi, dans la filature de M. Vannoye, rue Adolphe, à Lille. Les ouvriers qui venaient de rentrer à l'atelier, ont pu, en moins de cinq minutes, éteindre le feu qui s'était communiqué aux étoupes mises en tas dans la carderie.

Les dégâts sont évalués à environ mille francs.

— STRAZEBLE. — Lundi, le bureau télégra-phique de la gare de Strazecle sera ouvert à la

- BLANGY-LBZ-ARRAS. - Un malfaiteur. jusqu'ici inconnu, a tenté d'incendier, à Blangy, l'établissement de M. Paul Dertelle, fondeur. L'incendiaire s'est introduit à l'aide d'esca-lade et effraction dans le magasia des modèles, a vidé un seau contenant du coke enflammé, et a réuni autour du foyer des copeaux de bois, le tout à proximité de nombreuses pièces de bois. Cependant, cette criminelle tentative n'a heureusement pas réussi.

- Vibux-Condé. - Un accident, qui a des conséquences assez graves, vient de mettre en émoi notre ville. M. Fortuné Demarcq, avait charg é un petit obus en fonte. Jeudi il le dé-posa dans la rue et mit le feu à la mèche. Malheureusement l'obus était trop chargé, il fit explosion, et un éclat de huit centimètres de longueur sur trois de largeur vint frapper en pleine figure Mme Damien, au moment où celle-ci rentrait chez elle avec son enfant qu'elle était allée chercher dans la rue. La blessure est sériense. Le projectile,après avoir fracturé la mâchoire, est allée se loger dans la gorge. Mme Damien a reçu les soins de MM. les doc-teurs Wagnier et Castiaux.

La lettre suivante a été adressée hier à
M. le préfet du Nord:

« Le maire de la ville de Merville, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur,
à Monsieur le préfet du Nord.

» Monsieur le préfet,
» La politique du gouvernement vient
décidément d'entrer dans une voie où ma
conscience et lesoin de mon honneur m'empècheut de le suivre.

» Le rapatriement des communards en
même temps que l'expuision des communautés religieuses, l'institution d'une fête
prétendue nationale et que je considère
comme la glorification d'une émeute criminelle et sanglante, me font un devoir de
renoncer aux fonctions que je tiens du
gouvernement.

» J'ai donc l'honneur monsieur le préfet,
de déposer entre vos mains ma démission
de maire de Merville.

» Veuillez agréer, monsieur le préfet,
mes salutations respectueuses.

» E. Bouilliez. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 3 juillet Bris de clôture chez les Récollets de la rue Mazagram, à Lille.

de la rue Mazagram, à Lille.

Louis Lesaffre n'a que 18 ans, mais il pousse dejà loin la haine du clérical. Voyez plutôt.

Le 30 juin, toute la gent rouge était en ébulition à Lille, et d'autant plus que l'immense majorité des illois se prononçait avec énergie contre la brutalité des expulsions et des effractions de la rue Négrier.

Lesaffre donc, qui a déjà à son actif deux condamnations, ne pouvait pas décemment, n'est-ce-pas, ne point payer de sa persenne.

ne. Il s'était introduit chez les PP. Récollets de la rue Mazagram, et, comme il y avait beaucoup de monde, dit-il, il s'amusa à casser quelques vitres basses à grands coups de pied.

casser quelques vitres basses à grands coups de pied.

La conséquence était logique, a'est-il pas vrai; Lesaffre devait faire payer à quelqu'un ou à quelque chose ses deux condamnations antérieures, en attendant que le temps des otages rvienne.

Mais lui M. le président, quel rapport treuvez-vous entre ce bris de vitres et la foule qui circulait autour de vous?

— Ah l c'est aussi qu'on chantait la Marseillaise et dame l'il fallait bien faire quel que chose, puisqu'on chassait les Jésuites!

Ce quelque chose vaut à Louis Lesaffre, 1 mois de prison et 50 francs d'amende.

1 mois de prison et 50 francs d'amende.

Vol et complicité de vol de bobines de laine. — Trois accusés.

Cette affaire a occupé presque toute l'audience. Il y a 6 témoins et chacun des accusés a un avocat.

Les accusés sont : Jules Lefebvre, commissionnaire à Wattrelos, Adolphe Ferlier, marchand de déchets à Roubaix, et J. Lecomte, aussi marchand de déchets, rue de la Fosse-aux-Chènes.

Au mois d'avril dernier, un agent vit transporterchez Lecomte, un ballot suspect; on s'informa de sa provenance, et l'on apprit que ces marchandises, c'est-à-dire de la laine filée et 4 bobines, Lefebvre les avait vendues à Ferlier, lequel les avait, à son tour, revendues à Lecomte qui les a payées 4 fr. et 5 fr. pièce, sur facture.

Le 1<sup>et</sup> témoin est M. le commissaire de police Simon. Il a vu chez Lecomte tine facture portant 134 fr. 25 c. écrite sur une feuille, dont l'entète avait été coupée. Au

factifie partant 134 fr. 25 & certe sur dus feuille, dont l'entéte avait été coupée. Au bas, on avait ajouté : et bobines. Il paraît établi que cela a été opér és ur la demande de Ferher, le lot d'échantillons contenant quatre hobines, en effet.

M. LE PASSIDENT. — Vous avez objecté à Lefebvre que ses échantillons étaient bien longs?

longs?
R. — Oui, et Lefebvre a répondu qu'il avait eu affaire à des négociants pas chies.
M. Paul Scrépel, consulté, a répondu que les quatre bobines présentées ne pouvaient guère s'être égarées ainsi dans des échantillons.

M. le président precède à l'interrogatoire

des prévenus.
G. Lecomte, 30 ans, marchand de déchets, à Roubaix. a ROUDAIX.
D. — Vous êtes prévenu de complicité de vol par recel. Vous connaissiez la valeur de ces bobines?

de ces bobines?

R. — J'ai toujours vu vendre comme déchets les bobines dépareillées. Ces ventes ont lieu tous les jours.

Adolphe Ferlier, 44 ans, père de cinq enfants, a été cendamné en 1873, à un an de prison, pour complicité d'abus de confiance.

de prison, pour complicite d'abus de con-fiance.

Il reconnaît avoir acheté à Lefebvre les bobines 4 fr. et 5 fr. 50, Il dit qu'il igno-rait la valeur de ces objets.

Jules Lefebvre, 28 ans, commissionnaire à à Wattrelos, (Sapia-Vert.)

B. — Reconnaissez-vous avoir vendu ces bobines à Ferlier?

R. — Non, pas celles-là, Seulement, tous les six mois, je fais bobiner tant bien que mal les échantillons qui me sont restés.

D. — Pourquoi alors avez-vous ajouté sur la facture. « Et bobines. »

R. — C'étaient mes échantillons bobinés.

D. — (A Ferlier), soutenez-vous que Lefebvre vous a vendu des bobines ?

R. — Oui. Il me les a vendues à Lille, le

mercredi; je les ai revendues à Lecomte le samedi suivant.

2º témoin, Joseph Balcourt, commissionnaire public à Croix, a été envoyé avec sa voiture, derrière l'église Notre-Dame, où il a rencontré Lefebvre qui l'a emmené à l'estaminet Balzan. Lefebvre l'a conduit alors avec lui, d'abord rue de Tourcoing, puis rue Saint-Joseph, près de la chapelle des Récollets, à l'estaminet de l'Epte d'Or, n° 75.

Là, un ballot, pris sous le billard, fut chargé sur la voiture et transporté chez Lecomte; en passant par la rue du Collège, le sac s'est déchré, une hobine est tombée. Le témoin l'a parfaitement reconnue, il a été longtemps bobineur.

3e témoin. — Mme veuve Gheysen, 32 ans, cabaretière, rue Saint-Joseph, 75, a vu l'accusé Lefebvre revenir deux ou trois fois, de dix en dix minutes, avec des paquets enveloppés de papiers bleu ou gris. Il ne pouvait aller jusque chez lui pour revenir si vite.

Lefebvre interrogé dit gu'il allait chez

enveloppés de papiers bleu ou gris. Il ne pouvait aller jusque chez lui peur revenir si vite.

Lefebvre interrogé dit qu'il allait chez un ami, dans le voisinage, où il venait en effet déposer des marchandises.

de témoin. — Mile Marie Vandehoslaer, tailleuse, 33 ans, rue Solférino, a vu tomber une bobine de peignée. Comme elle a travaillée au peignage, elle dit qu'elle ne peut se tromper. Elle était là quand Lefebvre a fait la facture et a ajouté les mois : « Et bobines » disant que cela venait de courtiers riches.

Se témoin. — M. Oscar Leroux négociant, rue Pellart, a employé Lefebvre. Celui-ci a un jour prétendu avoir perdu mille francs. À Mons, en voyageant pour le témoin.

Diverses circonstances lui ont fait soupconner l'accusé d'improbité, et il 'arenvoyé. Ainsi, plusieurs fois, M. Leroux a eu à se plaindre de faits comme ceux-ci, par exemple : Lefebvre marquait des ventes d'engrais faites à des cultivateurs qui n'avaient même pas vu le courtier.

Bref, M. Oscar Leroux le renvoya. Ge témoin. — P. Carpentier dit que quelques jours avant son arrestation, Jules Lefebvre déposa chez lui divers rouleaux entourés de papier bleu et serrés autour d'un autre ballot plus gros au moyen d'une ficelle.

Me Werquin plaide pour Lecomte qui est acquitté.

Me Vabbe défend Ferlier et il se tire avec honneur de cette tache ingrate.

Me Coquelle fait de son côté les plus

Me Labbe défend Ferlier et il se lire avec honneur de cette tâche ingrate. Me Coquelle fait de son côté les plus grands efforts pour sauver son client, Le-febvre, qui, depuis soixante-quinze jours, est en prison préventive. Ces deux derniers accusés n'en sont pas moins condamnés chacun à six mois de prison.

prison.
En se retirant, Ferlier, qui s'est montré fort violent pendant tous les débats, lance des regards furieux à Lefebvre et à son dé-

DECLARATIONS DE NAISSANCES DU 2 juillet. —
Albert Roussel, rue du Fontenoy, fort Frasez,
52. — Jeanne Créteur, rue de Lilie, cour MotteDegand, 3. — Henri Pollet, rue Decrème, cour
Béacq, 6. — Laure Verplanck, rue de la Perche, maison Cornille, 3. — Adèle Hache, rue de
la Potennerie, cour Lefebyre-Platel, 30. — Jeanne
Henno, rue de Ma Campagne, 89.
DÉCLARATIONS DE DECES du 2 juillet. —
Léonie Smet, 1 mois, rue du Moulin, cour Descat-Dhalluin, 2. — Malvina Duponcelle, 8 mois,
grandé cité du Pile, 49. — Philomène Vancoppenoile, 2 ans, rue de Lannoy, cour Nollart, 3.
— Henri Mandore, 15 jours, rue Bernard, cour
Charlemagne-Maillot, 34. Etat-Civil de Roubaix .-

## Convois funébres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LEFRANC, JOURET, qui, par oubli, nauraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Bertha-Eugénie LEFRANC, née à Lille, le 15 novembre 1879, décédée à Roubaix, le 4 juillet 1880, sont priés de considérer je présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au SALUT SOLENNEL, qui auralieu le Lundi 5 courant, à 4 heures, en l'église du la maison mortuaire, rue Marquisat, 34. Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célèbré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 5 juillet 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DESCHEP, PER, décédé à Roubaix, le 28 mai 1880, à 1 l'âge de vingt-sept ans. Les personnes qui, par oubli, nauraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

comme en tenant lieu.
Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera
célèbré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le
lundi 5 juillet 1880, à 16 heures, pour le repos
de l'âme de Mademoiselle Melanie-EmilieLouise FERRIER, décédée à Roubaix, le;
juillet 1879, à l'âge de 21 ans. — Les personnes
qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de
faire part, sont priées de considérer le présent
avis comme en tenant lieu.

21907

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 6 juillet 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Amand-Marie Joseph PAUCHET, officier des douanes en retraite, époux de Dame Marie-antoinette-Félicité GODIN, décédé à Roubaix, le 4 juin 1880, dans sa soixante-dixième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont pries de considérer le présent avis comme entenant lieu.

## Belgique

On nous télégraphie de Rome, 2 juillet: « Un entrefliet de l'Aurora blâme vivement quelques journaux libéraux de la Belgique, pécialement la Tribuse de Mona et l'Indépaspécialement la Tribune de Mons et l'Indépen-dance belge, qui emploient, dit l'Aurora les moyens les plus méprisables pour combattre le Vatican.

 Ces journaux abusent du déplorable état
 physique d'un personnage ecclésiastique (l'érêque de Tournai) et se permettent de violer les secrets les plus sacrés, en publiant des corspondances intimes sur une question brû-te concernant de très hauts dignitaires, et ns même vérifier l'authenticité des docu-

» La prétendue contradiction entre le langage et la conduite du Vatican est une telle fausseté, qu'elle doit être repoussée avec mé-pris, ajoute l'Aurora. Le cardinai secrétaire d'Etat pouvait, en toute

droiture, affirmer qu'il lui était nécessaire de droiture, affirmer qu'il lui était nécessaire de connaître la lettre écrite par les évêques hel-ges en juin 1879, avant de se prononcer à ce sujet, puisqu'il n'avait pas connaissance de cette lettre, et qu'il ignorait également les mo-difications que cette lettre avait pu subir. > Le cardinal, en tous cas, n'est tombé dans aucune contradiction, quand il a exprimé son opinion sur cette lettre.

» Cela résulte des explications qu'il a données lorsqu'il a répondu à l'interpellation qui lui était adressée à ce sujet, en exprimant fran-chement et loyalement sa manière de voir. » D'ailleurs, il est contraire aux usages di-

plomatiques de réserver une partie des docu-ments d'une cause en litige qui ne forme pas l'objet des communications officielles.

l'objet des communications officielles.

L'entrefliet fait aussi ressortir l'imprudence des journaux qui, se fondant sur des documents trompeurs, ont saisi l'occasion d'in-ter de hauts personnages ecclésiastiques s ter de hauts personnages ecclésiastiques sans même épargner le Pape,

- Nous lisons dans le Journal de Bruxelles: « Nous avons souvent exposé les hautes raisons sur lesquelles étaient bassées les rela-tions officielles du gouvernement du Roi avec le Saint-Siége Apostolique. Le dossier de Vil-